

AVIS DE COURSE TYPE
VOILE LEGERE 2017-2020

Coupe Nationale Raceboard par Équipe Lac D'Orient

Samedi 16, dimanche 17 juin 2018
CNA Voile - Maison des Lacs - 10140 Mesnil Saint Père

FCW Flotte Collective Windsurf grade 5A

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de classe

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à :

2.1.1 - tous les bateaux :

- RCB : Planche à voile respectant les règles de l'International Raceboard Class (planches inférieures à 3.80m)
- RCO : Planche à voile de longueur supérieure à 3.80m et voile inférieure ou égale à 9.5m²

2.2 Les bateaux admissibles **DOIVENT SE Préinscrire** en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à : **CNA Voile - Maison des Lacs - 10140 MESNIL SAINT PÈRE** au plus tard le **1 juin 2018 (Majoration de tarif ensuite)**

2.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

2.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : par équipier, 1 équipe = 2 équipiers.

Classe	Montant
+ de 21 ans	35 €
- de 21 ans	30 €

Des options, hébergements, repas sont disponible sur le bulletin d'inscription.

4. PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription :

Samedi 16 juin 2018 de 10h00 à 12h30

4.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 16 juin	14h00 (briefing 13h00)	toutes
Dimanche 17 juin	10h00 (briefing 09h30)	toutes

4.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- affichées au club

6. LES PARCOURS

6.1 Les parcours seront adaptés au format équipe (voir IC) . Dans tous les cas expliqués au briefing.

6.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

7. SYSTEME DE PENALITE

Pour tous les bateaux, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8. CLASSEMENT

8.1 2 courses « équipe » devront être validées pour valider la compétition.

8.2 (a) Quand **moins de 4 courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **4 à 7 courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand **8 courses ou plus** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

8.3 Le système de classement est le suivant : Système de Points à Minima de l'annexe A

9. PRIX

Règles :

- Minimum 5 équipes par catégorie pour être récompensée.
- Seul le classement scratch remontera à la FFVoile.
- Les vainqueurs de la Coupe Nationale Raceboard par équipe devront forcément être en catégorie RCB.

Des prix seront distribués comme suit :

- 1^{er} équipage CNRE
- 1^{er} équipage scratch (si différent)
- 1^{er} équipage RCO
- 1^{er} équipage jeune (-21 ans)
- 1^{er} équipage féminin ou mixte
- 1^{er} équipage masters ou grand masters
- 1^{er} équipage famille
- 1^{er} club (addition des deux meilleurs équipages du même club)

10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

CNA Voile
 Maison des Lacs
 10140 MESNIL SAINT PÈRE
 Tél : 03 25 41 27 37
 Mail : florent.guinot@orange.fr

**ANNEXE ZONE DE COURSE
 Tout le lac !**



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp